



AINEES

Nées avant 2009

Chers Parents,

Vous venez d'inscrire (ou de réinscrire) votre enfant à « La Gym de Thise » (affiliée à la F.S.C.F). Nous vous remercions de votre confiance et vous demandons de lire (ou relire) très attentivement ce courrier.

L'inscription de votre enfant deviendra effective lorsque son **dossier** sera **complet**. Aussi nous vous laissons jusqu'au **10 Octobre 2023** pour régulariser son inscription.

Un essai gratuit est possible de 15 jours mais il faut que le **dossier** (fiche administrative et questionnaire médical) soit **complet**. Le paiement peut se faire à partir du 1^{er} octobre 2023.

Nous vous signalons que passé ce délai, le Club ne sera plus en mesure d'accepter votre enfant.

HORAIRES

Les entraînements ont lieu le : **Mardi de 18h15 à 20h15 et Vendredi de 18h30 à 20h00.**

Comme le règlement du gymnase me stipule, la porte d'entrée est ouverte **15 minutes** avant le cours.

Les enfants doivent être amenés et repris pendant ce temps, ceci afin de faciliter la rotation des différentes sections. Ils doivent être aussi être récupérés à l'heure exacte de la fin d'entraînement.

DOSSIER ADMINISTRATIF

- **Fiche administrative**

Merci de compléter entièrement cette fiche. Ne pas oublier de signer le paragraphe d'assurance ainsi que la partie renseignements médicaux.

Pour une meilleure transmission des informations, pour réduire les photocopies et dans un souci d'écologie, nous vous demandons de nous transmettre votre adresse e mail. Celle-ci ne sera pas visible des autres.

- **Questionnaire médical**

Retourner le coupon du questionnaire médical à imprimer sur le site de la gym de Thise.

- **Photo d'identité**

Deux photos d'identité format 2,5 par 3 cm (fiche administrative et licence).

- **Cotisation (licence, assurance)**

180€ (130€ pour les pitchounets, les minis-pouss' et 160€ pour les jeunes-poussins garçons)

260€ pour deux inscriptions

315€ pour trois inscriptions

370€ pour quatre inscriptions

La « Gym de Thise » n'accepte plus les chèques-vacances pour régler la cotisation du club.

Vous avez la possibilité de payer la cotisation de façon échelonnée. (3 chèques maximum à donner avant le 10 octobre 2023 le dernier sera encaissé au plus tard le 11 décembre 2023)

Si vous le désirez nous pouvons-vous fournir une attestation d'inscription pour votre comité d'entreprise.

TENUE VESTIMENTAIRE

- **Justaucorps**

Le justaucorps aux couleurs du club est **obligatoire**.

Prix neuf : 65€ , il n'y a plus de justaucorps d'occasion en stock. Les justaucorps seront repris au prix de 25€ en très bonne état.

- **Survêtement du club**

Le survêtement du club **n'est plus obligatoire**.

– Nous en vendons encore neuf ou occasion au prix de 25€ jusqu'à épuisement du stock. Les survêtements ne sont plus repris par le club.

Pour les achats vestimentaires, voir avec le responsable de groupe.

En collaboration avec super U, un tee-shirt vous est offert. Un changement de taille est possible si le tee-shirt est en très bonne état.

CONCOURS ET TRANSPORTS (Nombre de gymnastes limité à certains concours)

Les compétitions ne sont pas l'objectif premier de nos entraînements mais sont pour nous la conclusion de notre année gymnique et pour votre enfant la possibilité de voir les progrès qu'il aura fait tout au long de l'année.

C'est pourquoi la participation aux concours de fin d'année est **instamment** demandé à **toutes** les gymnastes.

Nous vous communiquerons les dates dès que le calendrier gymnique aura été établi.

- **Concours à Besançon**

Les trajets seront assurés par les parents. En aucun cas un enfant ne pourra être transporté dans le véhicule d'un moniteur.

- **Concours à l'extérieur de Besançon**

En fonction du nombre de gymnaste les déplacements sont assurés par les parents ou se font en bus.

ASSIDUITÉ

Une feuille de présence étant établie par section, à chaque entraînement, un justificatif oral ou écrit des parents est demandé en cas d'absence de l'enfant. Les enfants qui ne seront pas assidus aux entraînements et aux compétitions ne seront pas prioritaire l'année suivante.

Il est noté qu'un manque de respect de l'enfant envers l'encadrement entraînerait le club à prendre certaines dispositions pouvant aller jusqu'à la cessation de l'activité pour l'adhérent concerné.

Si votre enfant doit quitter l'entraînement avant la fin de celui-ci, une décharge de responsabilité du club devra être obligatoirement signée de votre part.

ASSURANCE

Le club est assuré uniquement par un contrat de responsabilité civile.

Est donc assuré par le club :

- tout adhérent se blessant au cours de son entraînement ou alors d'une compétition.

N'est pas assuré par le club :

- tout adhérent qui, pendant un entraînement, porte préjudice (blessure, lunettes cassées, vêtement détérioré...) à un autre adhérent. (c'est votre propre assurance « responsabilité civile » qui entre en jeu).

- tout adhérent qui se blesse tout seul, pendant le trajet aller ou retour de son domicile au gymnase (c'est une assurance de type « individuelle accidents » qui prendra en charge ce type de sinistre).

Les assurances scolaires, option « extra-scolaire » couvrent cet accident ainsi que certaine option de contrat « responsabilité civile »

Nous restons à votre entière disposition pour tout autre renseignement et nous vous adressons nos sportives salutations.

LES AINEES

Nées avant 2009

Horaire d'entraînement : Mardi de 18h30 à 20h15 et Vendredi de 18h30 à 20h00.

Coordonnées de la responsable de section

DENIZOT Marion 06.35.22.26.08
ainees@gymdethise.com

Tel gymnase 03.81.61.07.82

Tel portable du club 06.10.55.53.34

Coupon à conserver

